

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER GEORGES BRASSENS DU 9 OCTOBRE 2009

Ordre du jour :

- 1 / Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- 2 / Présentation du nouveau Principal du collège Modigliani
- 3 / Présentation du projet Autolib'
- 4 / Présentation du projet de résidence sociale rue de l'Harmonie
- 5 / Sujets divers

Etaient présents :

Collège des élus :

Louisa FERHAT, Adjointe au Maire du 15^e, chargée des Conseils de Quartier Georges Brassens et Alleray/Procession.
Marie-Hélène PIETRANICO, Conseillère d'arrondissement.

Collège des associations :

Claude LEPLAT, association Aménagement – Population du 15^e.
Eugène GOURIN, Président de l'association UNC 15^e.

Collège des habitants :

Philippe BALMETTE
Françoise FAVIER
Priscilla HAMON
Didier RHEIMS
Jeannette SENECA
Catherine VALLANTIN

Etaient invités :

Philippe GOUJON, Député-Maire du 15^e arrondissement.
Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire du 15^e arrondissement chargée de la Solidarité, de la Famille, de la Lutte contre l'exclusion et des Personnes en situation de handicap.
Jean-Charles VOLKMANN, Principal du collège Modigliani.
Alexandre LE CŒUR, Chef de service à la Direction de la construction - Paris Habitat OPH.
Alice GRUSON, Chargée d'opérations - Paris Habitat OPH.
Mathurin HARDEL, Architecte - agence Hardel & Le Bihan.
Cyrille LE BIHAN, Architecte - agence Hardel & Le Bihan.
Michel JOUVE, Directeur - ARFOG (Accueil et Reclassement Féminin - Œuvre des Gares).
Joël SIGOT, Directeur du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - ARFOG.

Louisa FERHAT demande une minute de silence suite au décès de deux figures du quartier, le coiffeur du 14 rue de Cronstadt, Jean-Pierre LERETUEUX, et le restaurateur du 75 rue Brancion, Guy François WALCZAK.

(minute de silence)

Louisa FERHAT clôt la minute de silence en remerciant l'assistance.

Elle ouvre la discussion en attirant l'attention des habitants sur la révision du PLU, en cours, et qui concernera les parcs et jardins, la coulée verte, ainsi que les espaces sportifs. Il sera possible de proposer de la végétalisation supplémentaire. Pour cela, il est important de se mobiliser, en venant inscrire ses propositions sur le registre de l'enquête, qui se trouvera à la Mairie. Dès que la date sera connue (approximativement à la mi-2010), elle sera communiquée.

Louisa FERHAT présente le nouveau Principal du collège Modigliani, Jean-Charles VOLKMANN, qui remplace Franceline PARIZOT. Elle invite à lui poser des questions, et se déclare prête à en relayer si nécessaire. Elle invite Jean-Charles VOLKMANN à se présenter.

Jean-Charles VOLKMANN se déclare d'emblée conscient de remarques négatives, recueillies l'an dernier en Conseil de Quartier, sur le comportement des élèves aux abords de l'établissement, à la sortie des cours ou même en-dehors des heures d'ouverture du collège. Il se déclare, depuis sa récente entrée en fonctions, vigilant sur ce point, tout comme son adjoint Michel RETAIL et dans la continuation de son prédécesseur Franceline PARIZOT, laquelle a fait placarder des affiches à ce sujet un peu partout dans le collège. Il invite les habitants à ne pas hésiter à le contacter - en cas de problème (bruits, dégradations) auquel cas il sensibilisera à nouveau les élèves, ou simplement pour des questions - par téléphone ou en se présentant à la loge. Il rappelle toutefois que l'établissement n'est pas responsable de ce qui peut se passer hors des heures d'ouverture (soit jusqu'à 17h30) et que ce n'est pas forcément d'élèves du collège qu'émanent les problèmes même si ces élèves sont à 95 % issus du quartier.

Louisa FERHAT remercie Jean-Charles VOLKMANN et passe au projet « Autolib' ». Suite à un problème technique, la présentation animée sur écran n'est pas disponible. Un plan fixe est néanmoins projeté, permettant de situer les lieux évoqués.

L'objectif du projet Autolib' est de proposer une flotte de véhicules électriques en libre-service, pour des déplacements courts et occasionnels, en complément des autres modes de transport. Bénéficiant de places de stationnement dédiées, il fonctionnera en libre-service 24h/24 et 7j/7 sans obligation de réserver au départ, mais avec réservation de la place d'arrivée depuis le point de départ. Il sera loisible de laisser le véhicule à une station différente de la station de départ. Autolib' fonctionnera uniquement sur abonnement (après présentation du permis de conduire). Les véhicules seront compacts (2 à 4 places), et leur positionnement sera suivi en temps réel par l'opérateur. Les stations seront nombreuses, formant un maillage dense pour proposer des alternatives en cas de saturation. Il est prévu que le réacheminement de véhicules entre les stations, par l'opérateur, ne se fasse qu'en dernier recours par des « jockeys », car le service devrait s'autoréguler largement.

Paris a proposé à 80 communes du cœur d'agglomération, de participer au projet. A ce stade, 24 ont décidé d'adhérer au Syndicat mixte, et une vingtaine sont susceptibles de les rejoindre. Le Syndicat mixte est la structure responsable de l'appel d'offres, de l'implantation du service Autolib' et de sa gestion pour le compte des membres du Syndicat. La forme juridique du service Autolib' est celle d'une Délégation de Service Public (DSP), portant sur la fourniture des infrastructures, véhicules et équipements, sur l'exploitation, l'entretien et la

maintenance du système, sur la gestion des usagers, sur les questions d'assurance et de financement, etc. La durée de la DSP sera d'environ 10 ans.

Après sondage permettant à un échantillon représentatif de Parisiens et Franciliens, de réagir à des hypothèses de tarification, l'option retenue est celle d'un abonnement mensuel entre 15 et 20 €, plus un coût d'utilisation de 4 à 5 € par demi-heure - une tarification spéciale étant proposée aux familles ou aux entreprises. Il a fallu arbitrer entre le risque d'un tarif trop élevé (exclusion de trop d'utilisateurs potentiels) et celui d'un tarif trop bas (saturation du service).

Une enquête d'opinion a été réalisée en février 2008 et suivie d'une enquête téléphonique sur cible. Selon ces enquêtes :

- 19% des sondés sont automobilistes, favorables à l'ALS (Auto Libre Service), ont l'intention d'utiliser le service et pensent utiliser moins leur véhicule grâce à celui-ci ;
- 21% des sondés sont non automobilistes (mais titulaires du permis de conduire ou ayant l'intention de le passer), favorables à l'ALS, ont l'intention d'utiliser le service et pensent que celui-ci réduira la gêne occasionnée par l'absence de véhicule ;
- 7% des sondés sont automobilistes, favorables à l'ALS, ont l'intention d'utiliser le service, mais sans pour autant utiliser moins leur véhicule ;
- 11% des sondés sont non automobilistes (mais titulaires du permis de conduire ou ayant l'intention de le passer), favorables à l'ALS, ont l'intention d'utiliser le service mais pensent que celui-ci ne réduira pas la gêne occasionnée par l'absence de véhicule.

Les deux premières catégories forment le cœur de cible, les deux suivantes formant une cible secondaire. Enfin, 28% des sondés ne sont pas favorables à l'ALS et n'ont pas l'intention d'utiliser le service (ou ne sont pas titulaires du permis de conduire sans avoir l'intention de le passer) - ils sont dits « hors cible » - et 13% des sondés sont favorables à l'ALS sans avoir l'intention d'utiliser le service - ils sont dits « cible hésitante ».

La « cible » Autolib' se résume ainsi : les possesseurs actuels ou futurs du permis B, les personnes intéressées par un système d'automobiles en libre service créé par la Mairie de Paris, et les futurs utilisateurs déclarés. Elle équivaut à 46% de la population âgée de plus de 18 ans, le pourcentage étant de 59% à Paris et de 37% en proche banlieue.

Les déplacements envisagés se feraient à destination de Paris (71%) plus que de la banlieue (29%), les motifs les plus fréquemment cités étant de faire des courses et des sorties.

Les stations Autolib' seront au nombre de 700 dans Paris, dont 500 stations de 4 places sur voirie (implantation dans les secteurs mixtes - mêlant habitat, emploi, commerces, loisirs - et à forte demande en déplacements, avec une préférence pour les axes fréquentés et les intersections) et 200 stations de 10 places hors voirie dans des parkings existants (concedés, commerciaux privés ou appartenant aux bailleurs sociaux). En banlieue, sont envisagées jusqu'à 900 stations de 6 places sur voirie. A chaque place correspondra une borne, dont le dessin devra être approuvé par la Commission Municipale d'Urbanisme et les Architectes des Bâtiments de France.

Le calendrier de l'opération est le suivant : le Syndicat mixte a été créé durant l'été 2009, le lancement de l'appel d'offres de la Délégation de Service Public est imminent (automne), l'attribution de ladite DSP se fera au second semestre 2010 pour une mise en service d'Autolib' au premier semestre 2011.

Dans le 15e, 53 stations sur voirie et 24 en parkings sont prévues, 4 stations étant en attente. Pour ce qui est du quartier, la projection sur écran donne une idée générale de la répartition des stations sur voirie, et une idée approximative de leur localisation envisagée, sachant que la liste des emplacements définitifs sera élaborée par le délégataire.

Claude LEPLAT, au nom de l'association (AP15 – Aménagement Population du 15^e) trouve dérisoire l'impact sur la circulation, de ce projet. En divisant par deux les places des stations à cheval sur deux quartiers, Georges Brassens disposerait de 21 places, soit moins de 0,3% de sa dizaine de milliers d'automobiles. Il note que ce projet, qui s'appuie sur un sondage téléphonique auprès d'un échantillon de 500 personnes, va coûter 70 millions d'Euros à la Ville de Paris. L'association AP 15 préférerait que cet argent soit affecté à une actualisation des transports en commun. Pour améliorer le stationnement, Claude LEPLAT suggère qu'un parking soit creusé sous les pelouses des immeubles de l'OPAC rue de Dantzig. Il suggère que quelques-unes des stations soient rapprochées du Parc des Expositions.

Didier RHEIMS signale avoir fait partie des sondés. Il exprime son étonnement devant le faible nombre d'emplacements prévus aux abords du Parc des Expositions.

Louisa FERHAT signale qu'il est possible de se procurer auprès d'elle, des dossiers écrits présentant le projet Autolib'.

Catherine VALLANTIN fait observer que durant une réunion d'information au sujet d'Autolib', il a été spécifié qu'après le sondage téléphonique, une étude qualitative, plus approfondie, a été menée sur le « cœur de cible » des usagers potentiels.

Louisa FERHAT rappelle que même si les emplacements des stations ne sont pas définitifs (ils peuvent par exemple varier pour des raisons liées au sous-sol), il convient d'être vigilant quant à d'éventuelles gênes causées aux riverains, et qu'elle est disponible pour recueillir ce type d'informations afin de les relayer - sachant que ce processus s'achèvera fin octobre . Elle précise toutefois ne pas être opposée au projet Autolib', pas plus d'ailleurs que la municipalité du 15^e, et ajoute que la Mairie de Paris est ouverte à des observations.

Elle rappelle la mobilisation déjà ancienne en faveur de minibus électriques permettant aux personnes ne pouvant conduire – dont, pour raisons de santé, elle fait partie - de rejoindre les points centraux de l'arrondissement. Elle apprécierait que les deux projets soient menés de front.

Christiane DUBOST, membre de l'association des locataires de la RIVP, trouve l'objectif de 2011 pour des minibus électriques bien éloigné compte tenu de l'ancienneté du projet. Elle note que d'autres arrondissements ont déjà été dotés de telles liaisons, et ne comprendrait pas que le 15^e en soit privé.

Une habitante fait observer qu'une station devant le marché du livre ancien signifierait plusieurs places de stationnement en moins pour les bouquinistes, à la présence desquels elle est très attachée.

Louisa FERHAT trouve la remarque judicieuse, et ira sur le terrain en compagnie de Claude LEPLAT.

Gérard DUBRULLE, habitant de la rue Franquet, a travaillé sur des projets comparables dans le secteur de l'automobile. Après avoir rappelé que le véhicule électrique est plus que centenaire, il attire l'attention sur l'importance de deux points cruciaux pour le succès du concept, concept qu'il trouve d'ailleurs intellectuellement séduisant. D'une part, les traces de l'utilisateur précédent (détritus, odeurs) deviendront vite rédhibitoires si l'habacle n'est pas

entretenu entre deux utilisations. D'autre part, un aspect général du véhicule déficient (traces d'accrochages) entraînera une négligence généralisée si les réparations ne se font pas rapidement. Or, les tarifs ne lui semblent pas pouvoir couvrir le coût d'une maintenance de qualité. Il souhaiterait pouvoir faire part de ces considérations aux personnes chargées du projet.

Louisa FERHAT invite Gérard DUBRULLE à lui laisser ses coordonnées.

Claude LEPLAT signale que le cahier des charges ne prévoit aucune climatisation pour les véhicules électriques Autolib', pour cause d'économies d'énergie.

Une habitante se déclare elle aussi préoccupée par l'hygiène des véhicules Autolib'. Elle souhaite manifester son soutien au projet de minibus électrique, qu'elle trouve plus réaliste.

Louisa FERHAT remercie cette habitante pour ce soutien, et l'invite à l'exprimer sur le cahier disponible à l'entrée de la salle.

Olivier RIGAUD, habitant villa des Charmilles, souhaiterait que, dans le cadre de la création d'une infrastructure électrique, on prévoie d'emblée des bornes de rechargement pour les véhicules électriques des particuliers.

Louisa FERHAT introduit le sujet suivant. Une résidence sociale et une maison-relais vont être construites au 6, rue de l'Harmonie. Les partenaires de cette opération sont présents, et un diaporama va être présenté.

Alexandre LE CŒUR, représentant Paris Habitat OPH (ex-OPAC de Paris), explique que cet organisme est chargé de la réalisation du projet, le bâtiment étant conçu par l'agence d'architecture Hardel & Le Bihan, et l'association gestionnaire des lieux étant l'ARFOG. Il passe la parole à Philippe GOUJON, Député-Maire.

Philippe GOUJON rappelle qu'il laisse habituellement les Conseils de Quartier délibérer en toute liberté, l'exception étant - comme ce soir - l'annonce d'un projet particulièrement important. Dans un tel cas il souhaite, en tant que Maire de l'arrondissement, être présent pour recueillir les réactions des habitants. Il est en effet appelé à donner un avis sur les permis de construire, ou à suivre la réalisation des travaux, car il y a souvent la possibilité d'introduire des modifications allant dans le sens des souhaits des habitants. Or même si le projet présenté n'est pas d'une grande taille, il est susceptible d'avoir un impact sur un micro-quartier.

Cyrille LE BIHAN, de l'agence d'architecture Hardel & Le Bihan, commente divers plans, vues, coupes et images de synthèse projetés sur écran, et permettant de comparer état actuel et état futur. Le terrain concerné, en forme de « L », se situe au 6, rue de l'Harmonie, et donne aussi sur la Villa des Charmilles.

L'actuel bâtiment sur rue sera démolé et remplacé par une résidence sociale en R+5 côté rue - avec un dernier niveau en retrait, conformément aux exigences du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - et en R+3 côté jardin. Il contiendra des bureaux ainsi que 26 studios. L'actuel bâtiment sur jardin sera réhabilité, et deviendra une maison relais de 16 logements avec espaces communs, toujours en R+1 mais surélevé – le terrain étant creusé de façon à dégager un « rez-de-chaussée bas ».

Le toit du bâtiment sur rue recevra des panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude sanitaire. L'ensemble sera certifié HQE (Haute Qualité Environnementale), labellisé BBC (Bâtiment Basse Consommation) et répondra aux exigences du Plan Climat de la Ville de Paris. Des arbres seront plantés pour remplacer, et au-delà, ceux sacrifiés pour les besoins

de la construction. Deux d'entre eux, côté villa des Charmilles, seront remplacés par des arbres plus petits, satisfaisant ainsi à la demande de riverains gênés par une ombre excessive. Un monte-handicapés sera installé entre les deux bâtiments pour remédier à la pente du terrain.

Le cahier des charges exige une bonne intégration au bâti environnant. La partie sur rue sera revêtue de brique claire, les autres surfaces recevant des enduits de couleur afin de différencier les bâtiments et d'éviter la monotonie visuelle ; ces couleurs ont été acceptées par la Ville de Paris, mais l'Architecte des Bâtiments de France se rendra sur les lieux et examinera des échantillons, avant de rendre un avis définitif. Toutes les fenêtres seront dotées de stores. Les clôtures et murets seront refaits.

Mathurin HARDEL, de l'agence d'architecture Hardel & Le Bihan, insiste sur l'intégration à l'environnement existant : sur rue, un immeuble au gabarit urbain, répondant à ce qui existe sur les côtés et en face, mais en cœur de parcelle, un bâtiment dans l'esprit de la Villa des Charmilles. Il illustre par divers exemples de réalisations récentes, projetées sur écran, des options de matériaux (brique en façade, zinc en toiture) et de couleurs (notamment une teinte « orange », destinée à rendre chaleureux et faire rayonner le bâtiment au milieu de la parcelle.

Michel JOUVE, directeur de l'ARFOG, explique le sigle de l'association : « Accueil, Reclassement Féminin, Œuvre des Gares », qui deviendra bientôt « Accueil, Réinsertion Familiale, Œuvre des Gares ». L'appellation historique « Œuvre des Gares » remonte à plus de cent ans, et fait référence à la lutte contre la prostitution. Actuellement, l'Arfog gère principalement une crèche, un centre de formation, un foyer d'accueil pour des jeunes filles confiées par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

L'association accueille essentiellement des femmes, d'âge variable, souvent accompagnées d'enfants (plus de la moitié des personnes accueillies). L'accueil dure en général 18 à 24 mois, et inclut un accompagnement dans trois principaux domaines : linguistique (renforcer le français oral et écrit), professionnel (recherche d'emploi ou de stage de formation) et social (faire valoir les droits de ces personnes, leur obtenir un revenu, une pension, etc.). Ce travail est accompli essentiellement par des professionnels (éducateurs spécialisés, assistantes sociales). L'étape suivante est en principe un accompagnement plus léger, hors institution, par des équipes se déplaçant au domicile de la personne en cas de difficulté.

C'est du constat que le public accueilli avait toujours des difficultés (à se loger, à trouver un travail) à l'issue des 18 à 24 mois, qu'est né le projet de résidence sociale et de maison d'accueil, projet destiné à se concrétiser fin 2011.

Joël SIGOT, directeur du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, futur Directeur de cette résidence sociale et de cette maison relais, qui a préparé le projet, en détaille l'aspect social. Les personnes accueillies par la résidence sociale auront déjà retrouvé une stabilité, et resteront au maximum 2 ans, avec un accompagnement social limité, avant de retrouver une situation normale. La maison relais, elle, s'inspire des anciennes pensions de famille : petite échelle, autour d'une maîtresse de maison et d'autres intervenants sociaux, sans limite de durée proprement dite - et donc une intégration plus grande à la vie du quartier.

Forte de sa longue expérience, l'ARFOG privilégie les structures de taille modeste, et recherche la discrétion dans ses lieux d'hébergement. En cas de problème, elle dispose de lieux avec un encadrement plus fort, dans d'autres arrondissements. Cela est également vrai pour l'accueil des femmes victimes de violence, auxquelles seront réservées 10 % des places, et pour lesquelles l'accompagnement dans l'urgence ne se fera pas rue de

l'Harmonie mais dans le 13^e. Son partenariat avec la Préfecture de Police et les Urgences Médico-Judiciaires (UMJ) atteste du professionnalisme de l'ARFOG, et de sa rapidité à réagir aux situations difficiles. Enfin, l'ARFOG tient beaucoup à la qualité de l'entretien - quotidien et professionnel - des lieux qu'elle occupe.

Sylvie CEYRAC, Adjointe au Maire du 15^e arrondissement chargée de la Solidarité, de la Famille, de la Lutte contre l'exclusion et des Personnes en situation de handicap, souhaite savoir si l'accès pour les deux bâtiments se fera depuis la rue de l'Harmonie, ou s'il y aura aussi un accès depuis la villa des Charmilles.

Joël SIGOT lui répond que l'accès sera différencié, le but étant de confirmer la distinction entre deux bâtiments dotés chacun de son propre rythme de fonctionnement. La résidence sociale aura donc son accès rue de l'Harmonie, la maison relais étant accessible depuis la villa des Charmilles.

Louisa FERHAT appelle les questions des habitants.

Olivier RIGAUD, habitant villa des Charmilles, demande s'il y aura du personnel présent en permanence dans la maison relais. Par ailleurs, la mention d'un accès handicapé lui inspire plusieurs observations : les deux bâtiments sont séparés par un escalier, la villa des Charmilles est ouverte à la circulation mais le stationnement y est interdit, et la présence d'un goulet d'étranglement y rendrait problématique le passage d'une ambulance. Le précédent d'un centre de transfusion dans le quartier, ayant généré des problèmes de circulation et de stationnement, le rend vigilant.

Cyrille LE BIHAN répond que l'accès handicapés est imposé réglementairement. En cas de besoin d'une intervention de pompiers ou d'une ambulance, l'accès se fera toujours par la rue de l'Harmonie, quitte à soulever un fauteuil roulant pour transporter une personne handicapée depuis la maison relais. Au demeurant, il n'y aura pas ou peu de personnes hébergées qui soient à mobilité réduite. Quoi qu'il en soit, le stationnement demeurera interdit villa des Charmilles.

Michel JOUVE confirme qu'à l'heure actuelle, aucun des établissements de l'ARFOG n'héberge de personne handicapée, or ce sont ces établissements qui seront la principale origine des personnes hébergées dans la résidence sociale ou la maison relais.

Joël SIGOT précise qu'il y aura, dans la maison relais, un membre du personnel présent 24h/24, soit la maîtresse de maison ou des travailleurs sociaux, soit un autre membre de l'équipe faisant fonction de gardien. Aucune de ces personnes ne vivant sur place, mais se relayant.

Philippe GOUJON se réjouit de ce que le Conseil de Quartier ait choisi de traiter de ce projet, démontrant ainsi la volonté de la collectivité publique qu'est la municipalité d'arrondissement, de créer des lieux de ce type, dont les enjeux sont importants : la réinsertion sociale et/ou la réponse aux violences faites aux femmes. Ce principe de petites structures a fait ses preuves dans d'autres contextes, ailleurs dans l'arrondissement, et leur succès est démontré par le fait qu'elles sont largement inconnues des riverains. Les questions soulevées sont légitimes, et c'est bien pour les entendre et y répondre qu'existent les Conseils de Quartier ; ceci dit, la nature du public accueilli - des personnes en dernière étape de réinsertion - ainsi que le sérieux de l'opérateur retenu, sont des éléments rassurants, tout comme est rassurante la qualité du travail architectural malgré de fortes contraintes sur le site.

Eugène GOURIN, Président des Anciens Combattants du XVe, demande qui gère financièrement le projet.

Michel JOUVE répond que le porteur et gestionnaire du projet est une association, le financement étant essentiellement public. Les dépenses de fonctionnement seront financées d'un côté par des crédits d'Etat transitant par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales), et de l'autre par l'équivalent d'un loyer, payé par les personnes hébergées sur leurs revenus. L'investissement, lui, implique un plus grand nombre de collectivités publiques, ainsi qu'à l'association elle-même.

Philippe GOUJON rappelle que le Conseil d'Arrondissement sera amené à se prononcer sur ce projet le lundi 12 octobre, et souligne l'importance de cet investissement : environ 6,3 millions d'€, principalement financés par la Ville de Paris (1,2 M€), l'Etat (1,4 M€) et un emprunt garanti par la Ville et remboursable en 50 ans. La présence de plusieurs organismes contributeurs entraînera une pluralité de droits de réservation : la Préfecture de Paris pour 13 logements, la Région Île-de-France pour 2, la Ville de Paris pour 10, le 1% logement pour 8 et l'ARFOG pour 9. Le démarrage des travaux est imminent, la fin du chantier étant programmée pour le second semestre 2011.

Sylvie CEYRAC insiste sur l'importance et la qualité de l'accompagnement social des personnes hébergées. D'abord parce que cet accompagnement contraste avec les logements sociaux dont les résidents sont livrés à eux-mêmes. Ensuite parce qu'il garantit aux riverains sinon une totale absence de problèmes - mais dans quel immeuble n'y en a-t-il pas - du moins une réaction rapide et adaptée, les accompagnants étant particulièrement soucieux d'éviter les tensions entre les personnes hébergées et leur environnement. Elle-même peut attester de la réactivité d'une équipe d'accompagnants dans une institution comparable du 15^e, après que le voisinage ait fait part de problèmes d'ailleurs mineurs. Elle exprime sa conviction que, surtout si l'on sait se montrer accueillant, tout se passera très bien.

Pierre PEYNAUD, de l'association DLP 15, souhaite savoir si la Mairie du 15^e est impliquée dans le financement du projet.

Philippe GOUJON explique qu'un tel projet n'entre pas dans les attributions d'une municipalité d'arrondissement. Au demeurant, le budget de fonctionnement de la Ville de Paris est de 8 milliards d'€, celui de la Mairie du 15^e - un « état spécial », en fait, et non un budget proprement dit - étant de 9 millions d'€, pour 230.000 habitants, soit 10% des Parisiens et plus qu'une ville comme Bordeaux. Pour ce qui est des investissements, la disproportion est tout aussi grande. Si l'on peut imaginer, à l'avenir, une plus grande autonomie des mairies d'arrondissement, on en est encore loin malgré une certaine évolution en ce sens.

Michel JOUVE note qu'il existe une manière d'aider un projet de ce type, qui ne relève pas de l'investissement : l'accès aux élus, et le soutien reçu d'eux, valent au moins autant. Il remercie Philippe GOUJON à ce titre. Il mentionne aussi un soutien financier reçu de Paris Habitat OPH (l'ex-OPAC).

Michèle VARNELLE, habitant villa des Charmilles, a noté que le projet sera débattu très bientôt par les élus, et souhaite savoir de combien de temps disposent les riverains pour émettre des commentaires.

Philippe GOUJON répond que même si le permis de construire a déjà été délivré et l'essentiel des décisions ont déjà été prises par Paris Habitat OPH, la Ville de Paris et la Mairie du 15^e, il faut saisir l'occasion du présent Conseil de Quartier, pour faire part de ses interrogations et observations. En effet, le Conseil d'arrondissement doit se prononcer le lundi suivant et le Conseil de Paris une semaine plus tard. Il note avoir déjà reçu un certain

nombre de courriers de riverains, qui ont été traités même si la possibilité de les prendre en compte était limitée par l'étendue des décisions déjà prises.

Michèle VARNELLE a l'impression de n'avoir pris connaissance du projet que récemment, et souhaite savoir si Olivier RIGAUD en a été informé depuis plus longtemps.

Olivier RIGAUD dit avoir la même impression que Michèle VARNELLE, et demande à quand remonte l'affichage du permis de construire. Il lui est répondu que cela a été fait dès l'obtention dudit permis, soit en juillet.

Olivier RIGAUD fait observer que la voirie a fait l'objet d'une restauration de qualité et donc coûteuse, incluant des vieux pavés, en 2002. Il fait part de l'inquiétude des riverains à ce sujet, et demande confirmation qu'aucun engin de chantier ne passera par là, tout passant par la rue de l'Harmonie.

Cyrille LE BIHAN répond qu'aucun passage par la villa des Charmilles n'est prévu. Un cahier des charges a été rédigé avec le bureau d'études, allant en ce sens. L'appel d'offres s'est conclu cette semaine, l'ouverture des plis va avoir lieu, et si des entreprises proposent d'autres scénarios, il leur sera refusé de passer par la villa des Charmilles.

Alexandre LE COEUR ajoute que du simple point de vue opérationnel, il n'y aurait aucun intérêt pour les entrepreneurs à emprunter la villa des Charmilles, celle-ci étant une impasse et contraignant donc à faire demi-tour. Outre les assurances données par l'architecte au sujet du cahier des charges, le plan d'installation de chantier sera soumis à l'appréciation du maire.

Philippe GOUJON rappelle que les opérateurs impliqués dans ce projet, sont bien connus et inspirent confiance. Il confirme que Louisa FERHAT et lui-même suivront le dossier avec vigilance.

Cyrille LE BIHAN note que le cahier des charges prévoit non seulement un bâtiment HQE (Haute Qualité Environnementale) mais aussi le respect de la charte « chantier propre » de Paris Habitat OPH. Cette charte, que l'on peut consulter, impose aux entreprises la limitation des nuisances - poussière, bruit, mais aussi horaires de chantier (strictement limités) et même nettoyage des accès (quotidiennement).

Louisa FERHAT confirme sa disponibilité en tant qu'adjointe de quartier, et suggère qu'au moindre souci, les riverains la contactent, ce qui lui permettra de relayer la demande auprès des organismes concernés.

Alexandre LE CŒUR propose qu'une fois l'entreprise sélectionnée, le Conseil de Quartier bénéficie d'une présentation détaillée de la méthodologie du chantier : type d'engins utilisés, fréquence des passages, etc.

Philippe GOUJON remercie Alexandre LE CŒUR de cette proposition, mais fait observer que s'il était important que le Conseil soit informé de ce projet, le suivi du chantier concerne plus strictement les riverains, le quartier étant bien plus vaste. Il suggère, à la place, une réunion spécifiquement pour les riverains, soit sur place soit à la Mairie - ce qui permettra de s'affranchir du rythme des Conseils de Quartier, lesquels ne se réunissent que trois fois par an.

Louisa FERHAT ajoute que le Conseil de Quartier essaie de se réunir à chaque fois dans une école différente, ce qui a un impact sur le public et ses préoccupations quant aux sujets de proximité.

Alain BONIN, lit un texte qu'il remet ensuite au Maire. En préambule, il remercie Jean-Baptiste MENGUY pour l'avoir, lors de leur dernière entrevue, incité à prendre la parole. Selon lui, les habitants se sentiraient abandonnés par les services publics, sauf par les élus pendant les élections. Il rappelle que Philippe GOUJON s'était engagé à être le maire de tous les habitants du 15^e, puis fait part des problèmes suivants :

- l'arrêt de bus « Bartholomé » est en permanence occupé par des automobiles, et est donc inaccessible aux personnes à mobilité réduite ;
- la propreté de l'avenue de la porte Brancion, de l'avenue Bartholomé et des alentours, est déficiente ;
- le square Brancion est laissé à l'abandon par les services de la voirie, qui n'y passent jamais, alors que des visiteurs y déposent des objets divers (poubelles, batteries de voiture), objets ayant entraîné au moins une chute (l'habitant victime étant nommé) ;
- le stationnement sauvage durant les salons au Parc des expositions de la porte de Versailles ne fait l'objet d'aucune verbalisation ;
- les habitants subissent des occupations sauvages de halls d'immeubles et de cages d'escaliers, par des personnes s'y droguant, y buvant, y urinant, etc., et jetant des objets chez les locataires du rez-de-chaussée après avoir grimpé sur les conteneurs à habits usagés ;
- un important trafic de drogue a lieu dans les voitures, le soir sur les parkings.

Au nom des locataires du square Brancion, il demande des réponses sincères et des actions concrètes, afin que ce lieu et ses environs ne deviennent pas une zone de non-droit.

Louisa FERHAT répond qu'elle connaît d'autant mieux le quartier concerné qu'elle vit avenue de la porte Brancion. Dès le début de son mandat, elle s'est attelée au cas du 1-3, square Brancion, la difficulté étant d'identifier le propriétaire. Cela est fait depuis quelques semaines : il s'agit de Paris Habitat.

Paris Habitat est venu sur le terrain il y a quelques jours, et des décisions ont été prises :

- le parking posant problème sera vidé des voitures y stationnant, lesquelles appartiennent rarement à des locataires, celles qui n'auront pas été déplacées au bout d'un certain délai étant enlevées par la fourrière ; il sera ensuite pourvu de barrières franchissables par les seuls véhicules de pompiers et ambulances ;
- pour répondre au problème des jeunes squattant les cages d'escalier – problème que Louisa FERHAT rencontre aussi là où elle habite - un système de digicode avec badges plastiques comme aux Périchaux, sera mis en place, et ce à partir de la fin du présent mois d'octobre.

Quant à l'état de la voirie avenue Bartholomé - mais aussi porte Brancion - Philippe GOUJON, député-maire du 15^e et Jean-François LAMOUR, député de la circonscription, y travaillent, mais il faut bien réaliser l'importance des sommes en jeu.

Hubert MARTINEZ, adjoint au maire du 15^e, chargé de la Tranquillité publique, a averti à plusieurs reprises le Commissaire central du 15^e, Christian MEYER, lequel a en conséquence fait procéder à des contrôles de Police beaucoup plus fréquents.

Alain BONIN reconnaît la réalité de cette présence policière accrue.

Philippe GOUJON, après avoir rendu hommage à Louisa FERHAT pour sa présence sur le terrain et son efficacité, signale qu'il rencontre régulièrement les habitants dans les quartiers, comme récemment aux Périchaux et bientôt à Brancion. Il rappelle que l'arrondissement est très peuplé et composé de multiples quartiers. Il affirme non seulement qu'il est bien le maire de tous les quartiers du 15^e, mais qu'on le verra moins souvent avenue de Suffren que dans les quartiers faisant face à des problèmes plus nombreux. Aux réponses concrètes

apportées par Louisa FERHAT aux demandes exprimées par Alain BONIN, il souhaite ajouter quelques rappels concernant la propreté et la sécurité.

Philippe GOUJON se déclare très insatisfait de la situation en matière de propreté, et ne cesse de solliciter la Direction du même nom. La collecte des ordures ménagères est à présent assurée par une entreprise différente, soumise à une évaluation constante assortie de pénalités. Le nettoyage, lui, est assuré en régie par des ouvriers de la Ville de Paris, avec des difficultés multiples : très fort absentéisme, manque de personnel, problèmes de matériel. De plus, il y a des priorités, par exemple Philippe GOUJON tient à ce qu'un balayage soit effectué aux alentours des établissements scolaires chaque matin, or il y a une soixantaine d'écoles et une vingtaine de collèges ou lycées dans le 15^e. Afin d'augmenter la fréquence du nettoyage, des mesures ont été préconisées après des réunions entre élus et associations, mais il demeure à voir si et comment elles seront adoptées par la Ville de Paris.

Sur le plan de la sécurité, Philippe GOUJON rappelle tout d'abord que le sujet relève surtout de la Préfecture de Police. Il rappelle ensuite la prochaine mise en œuvre d'un plan de vidéoprotection, probablement à compter de fin 2010. Des réunions avec la Préfecture de Police, et parfois même avec le Préfet de Police lui-même, ont eu lieu pour traiter tant des aspects sécuritaires que des aspects de protection de la vie privée. L'expérience des villes ayant déjà adopté un système de ce type (20 à 40 % de baisse de la délinquance de voie publique) comme celle de la RATP (baisse de moitié du nombre de vols à la tire), inspire à Philippe GOUJON de l'optimisme, même s'il convient de ne pas tout attendre de la vidéoprotection. Selon lui, la vidéoprotection peut être à la police de voie publique ce que les techniques de police scientifique ont été à la police judiciaire, à savoir une véritable révolution. Les images, conservées un mois (voire plus pour les nécessités d'une enquête), serviront non seulement de dissuasion (plus efficace que le simple flottage) mais aussi de preuve. Des caméras sont prévues notamment avenues Bartholomé et de la porte Brancion.

Philippe GOUJON fait également part d'évolutions législatives en cours, notamment à son initiative en qualité de Député :

- la loi récente permettant l'interpellation et le défèrement des personnes occupant abusivement des halls d'immeubles, a été améliorée de façon à pouvoir réellement déboucher sur des actions judiciaires ;
- les délits commis en bande pourront à présent être poursuivis, ce qui était très difficile auparavant faute de pouvoir distinguer la responsabilité de telle ou telle personne membre du groupe auteur de délits ;
- les agents du GPIS (Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance, présents dans les grands ensembles sociaux) pourront disposer d'armes de défense, car ayant récemment eu des blessés, ils intervenaient plus difficilement ;
- la mutualisation des images entre la Police et les bailleurs sociaux, a été rendue possible, afin de renforcer l'intérêt de caméras de vidéosurveillance installées dans les parties communes des immeubles.

Eugène GOURIN pense qu'en matière de propreté, les Parisiens devraient se prendre en charge, par exemple en commençant par ne plus jeter de papiers dans la rue. Concernant les caméras, il en illustre l'utilité en donnant l'exemple d'une connaissance circulant en moto et victime d'un grave accident à un stop : la voiture responsable ne s'était pas arrêtée, mais sa plaque d'immatriculation ayant été filmée par une caméra, les images avaient débouché sur une identification du coupable.

Un habitant exprime son scepticisme quant aux caméras de vidéosurveillance, affirmant qu'elles se sont révélées inefficaces à Londres, ville qui en est massivement équipée, et qu'elles semblent ne pas dissuader les auteurs de graffitis ou de bris de vitres sur le réseau du Tram.

Il fait part d'un phénomène irritant : les distributeurs de cartons publicitaires dans les boîtes aux lettres - des personnes souvent originaires du sous-continent indien - appliquent à présent des autocollants, difficiles à enlever, sur divers endroits à l'intérieur des immeubles : boîtes aux lettres, murs, plafonds. L'installateur des boîtes aux lettres de sa résidence lui a confirmé la réalité de ce problème.

Louisa FERHAT lui répond qu'elle découvre l'existence de ce problème d'autocollants publicitaires, et l'invite - ainsi que toute autre personne touchée par le même phénomène - à lui laisser ses coordonnées.

Philippe GOUJON fait observer que lui-même en a été victime.

Le même habitant ajoute que les intéressés disposent souvent de « passes » leur permettant d'entrer dans n'importe quel immeuble. Il se demande comment faire face à ce problème d'autocollants publicitaires, qu'il assimile à une véritable pollution.

Philippe GOUJON approuve cette dernière appréciation, et relève l'existence d'une faille dans la législation, qui devra être corrigée. Concernant la vidéosurveillance, il objecte que le système londonien, très ancien, est de type analogique, contrairement au système français ultra-moderne, numérique et dont la conception même est différente. Il rappelle que les centaines de municipalités françaises - de toute couleur politique - qui ont opté pour la vidéosurveillance, ont constaté des résultats probants tant en termes de baisse de la délinquance que de hausse du taux d'élucidation.

Jean-Pierre MASSEGUIN, habitant rue de Cronstadt, déplore le spectacle qu'offre le magasin Carrefour Market (ex-« Champion ») du 2 rue de Vouillé, chaque jour vers 17 h : 4 immenses poubelles, après avoir été sorties par les employés, sont renversées par une vingtaine de personnes qui se servent dans leur contenu répandu par terre. L'endroit n'est jamais nettoyé, son directeur affirmant que ce n'est pas au magasin de le faire - alors qu'un proche magasin « Francprix », lui, a des abords propres. Les journalistes viennent photographier cette scène.

Louisa FERHAT confirme avoir observé ce phénomène, y compris à des heures parfois plus tardives.

Jean-Pierre MASSEGUIN trouve qu'il serait préférable que la nourriture soit offerte à des associations humanitaires.

Philippe GOUJON objecte que cela serait illégal, et donne l'exemple du restaurant administratif de la Mairie du 15^e, qui aurait quotidiennement une vingtaine de repas à donner en fin de service, mais qui ne peut le faire pour raisons d'hygiène - a fortiori dans le cas d'un magasin.

Jean-Pierre MASSEGUIN suggère que le magasin en question sorte ses poubelles juste avant le passage des éboueurs.

Louisa FERHAT assure qu'une intervention écrite sera faite auprès du magasin, afin d'obtenir au minimum un nettoyage des lieux.

Didier RHEIMS souhaite savoir ce qu'il en est du projet de navette, qu'il se souvient d'avoir évoqué en Conseil de Quartier en 2004, sur lequel tout le monde est censé être d'accord, et dont la perspective semble reculer sans cesse.

Philippe GOUJON confirme que cette proposition émane de ce Conseil de Quartier, et qu'elle est soutenue par l'ensemble des forces politiques du 15^e. Depuis qu'il est maire de l'arrondissement, il a porté ce projet en Conseil d'arrondissement, lors de réunions avec la RATP, ainsi qu'en Conseil de Paris. Ce qui est répondu à la Mairie du 15^e, c'est que d'autres arrondissements sont demandeurs d'une navette de ce type, dont le budget de fonctionnement - environ un million d'€ annuels - incombe en totalité à la Ville de Paris, contrairement aux autres modes de transports collectifs, qui relèvent du STIF (Syndicat des Transports d'Île-de-France, à la tête duquel se trouve le président du Conseil régional même si les financeurs sont multiples). Philippe GOUJON s'en est entretenu avec Annick LEPETIT, adjointe au Maire de Paris chargée des transports, qui lui a assuré que la réalisation interviendrait dans le cadre d'un schéma départemental. Encore faut-il savoir si elle interviendra plus près du début de la mise en œuvre de ce schéma, ou plus près de sa fin. Le projet, destiné notamment à relier ce quartier à celui de la Mairie, est d'autant plus important que d'une part, l'arrêt de la ligne de bus PC (Petite Ceinture) « Olivier de Serres » a été supprimé avec l'arrivée du tram, et que d'autre part, que l'itinéraire est en pente. Il encourage les habitants à soutenir le projet auprès des autorités municipales. Dans le cadre des discussions budgétaires en cours avec la Mairie de Paris, Philippe GOUJON a remis la navette dans la liste de ses propositions, et attend les arbitrages du Maire de Paris.

Olivier RIGAUD souhaite savoir si une procédure sera mise à disposition des habitants, dans le cadre de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme), laquelle constitue une démarche assez nouvelle.

Par ailleurs, Marie-France ROY, directrice de la communication de la CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain), lui a récemment confirmé un renforcement des règles de sécurité Seveso concernant notamment l'usine de la rue Alphonse Bertillon, renforcement qui aurait une incidence sur le quartier, puisque le long des voies ferrées se trouvent des immeubles condamnés ou en ruine. Selon des confidences recueillies par Olivier RIGAUD auprès d'un ancien collaborateur de la CPCU, seule la Ville pourrait réhabiliter cette zone en jardin interdit au public. Il souhaite savoir si des décisions ont été prises en ce sens, et si oui, si un échancier a été établi. Il ajoute que depuis 1991, date de son installation dans le quartier, la zone est en souffrance.

Philippe GOUJON confirme la nécessité d'une réhabilitation considérable, qui s'opère de façon parcellaire et insuffisante. La Mairie du 15^e a notamment émis deux demandes insistantes :

- qu'à l'issue de la concession en cours, Réseau Ferré de France ou la SOVAFIM (Société de valorisation foncière et immobilière), la parcelle actuellement occupée par une poissonnerie change d'affectation pour devenir un aménagement paysager ;
- que la zone - apparemment inconstructible - où se situent les cuves de la CPCU, fasse également l'objet d'un aménagement paysager (même un jardin public serait impossible, le lieu devant être inaccessible).

Or, lors de la révision du PLU et au grand étonnement de Philippe GOUJON, la Ville de Paris a essayer d'imposer dans cette zone une réserve foncière en vue de construire des logements sociaux. Après avoir en vain posé la question en Conseil de Paris, il a écrit au Service de l'Urbanisme. Philippe GOUJON invite les habitants à faire des observations en mairie au sujet de la modification du PLU, et en particulier au sujet de cette zone.

Louisa FERHAT passe la parole à Sylvie CEYRAC pour une dernière intervention.

Sylvie CEYRAC rappelle qu'il y a 10 ans, Athanase PERIFAN créait la Fête des Voisins, devenue un grand succès. Aujourd'hui, il va plus loin et lance « Voisins Solidaires », et la Mairie du 15^e est la première de Paris, après celle du 17^e qui a lancé l'opération, à s'y associer. Un exemple de cette démarche : dans un immeuble, on peut aller ramener sa

baguette de pain à la voisine âgée qui sort peu, et celle-ci peut « en échange » prendre un recommandé, les facteurs passant surtout lorsqu'on est au travail. Sylvie CEYRAC invite les habitants à prendre un dépliant à la sortie du Conseil de Quartier, à utiliser pour s'inscrire comme « voisin solidaire » et ensuite recevoir des informations sur plusieurs actions qui seront proposées au cours de l'année. Elle exprime son optimisme quant au succès de l'opération, beaucoup d'habitants de l'arrondissement étant engagés dans des associations ou des actions de quartier.

(la séance est levée)